



**AQC**

**Agence  
Qualité  
Construction**

**N° 52 – Juillet 2002**

## **COMMUNIQUÉ DE MISE EN OBSERVATION DE LA C2P<sup>1</sup>**

### **Relatif aux Tubes et raccords en acier Galvanisé utilisés pour la distribution d'eau potable**

**Techniques en observation : les Professionnels souhaitant la prescrire ou la mettre en œuvre sont invités à se rapprocher de leurs assureurs.**

Les tubes et raccords en acier galvanisé sont utilisés dans les conduites d'eau chaude ou d'eau froide sanitaire.

Ce type d'ouvrage fait l'objet d'une sinistralité liée à la corrosion des éléments dont les conséquences peuvent être d'ordre technique (bon fonctionnement et pérennité de l'installation) et également d'ordre sanitaire (détérioration de la qualité de l'eau distribuée).

Outre les défauts liés à la conception des installations, aux caractéristiques de l'eau véhiculée ou à l'exploitation des installations, il est apparu que la mauvaise qualité des aciers et leur galvanisation pouvaient être à l'origine de ces désordres.

Les ouvrages en acier galvanisé destinés à la distribution d'eau potable relèvent de normes produit définissant leurs caractéristiques et de normes de mise en œuvre définissant les modalités et les conditions d'exécution des travaux.

Ce communiqué s'applique à tous les produits et procédés de cette famille ne bénéficiant pas d'une attestation de certification prouvant le respect d'un niveau de performance correspondant à celui exigé par les normes.

Une marque de certification NF TRG a été mise en place sur la base d'un référentiel qui permet aux professionnels de s'assurer des caractéristiques minimums requises pour ce type de matériau.

<sup>1</sup>. La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) a été créée par l'Agence Qualité Construction, association qui rassemble les professions du bâtiment et de l'assurance construction, ainsi que le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. L'objectif est de réduire la sinistralité liée aux produits ou aux textes qui définissent leur mise en œuvre. Dans ce cadre, l'AQC est amenée à communiquer sur des techniques que la C2P décide de mettre en observation.